

Feuille technique „qualité de l'eau“

Dans la directive SICC BT 102-01 (valable à partir du 01.04.2012) les exigences suivantes s'appliquent à la qualité de l'eau de chauffage pour „Eau de chauffage jusqu'à 110°C“.

Selon la directive SICC actuelle pour le respect et l'application de la composition de l'eau requise (qualité de l'eau), l'entreprise effectuant les travaux d'installation est responsable.

Les systèmes de chauffage moderne requièrent pour un fonctionnement sans problème un traitement de l'eau de chauffage. La formation d'une couche de calcaire (calcification) sur les surfaces de transfert de chaleur peut causer des dommages (Contraintes thermomécaniques et fissures).

Pour éviter la corrosion dans les systèmes de chauffage, une faible teneur en sel et un pH augmenté avec l'absence de gaz est nécessaire. Si le système est correctement conçu, réalisé et rempli avec de l'eau déminéralisée (désionisation), les valeurs nominales sont généralement atteintes.

Pour garantir la qualité d'eau requise, des entreprises spécialisées dans le traitement d'eau peuvent également intervenir.

Pour le traitement de l'eau de chauffage selon la directive, Viessmann (Suisse) SA propose une solution fonctionnelle de déminéralisation H₂O (Purotap) disponible dans notre programme Vitoset ainsi que des analyses de l'eau sur site.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Contrôles sur la qualité de l'eau à la mise en service des produits

Viessmann

Pour la mise en service de produits Viessmann par notre service après-vente ou nos partenaires de service, toutes les caractéristiques de qualité, selon la directive SICC, ne sont pas mesurées, mais seulement les valeurs de dureté [°fH] et de conductibilité électrique [µS/cm] doivent être respectées. Le tableau suivant indique les limites à respecter pour tous les producteurs de chaleur Viessmann lors de la mise en service.

Chaudière	Dureté totale [°fH]	Conductibilité électrique [µS/cm]
Mazout	max. 5°fH	max. 200 µS/cm
Gaz (inclus Vitocrossal 100) Exceptions: - Vitocrossal 200 / 300	max. 5°fH max. 3°fH	max. 200 µS/cm max. 200 µS/cm
Pompe à chaleur	max. 5°fH	max. 200 µS/cm
Biomasse	max. 5°fH	max. 200 µS/cm
Couple chaleur force (CCF)	max. 5°fH	max. 200 µS/cm

Remarque pour la dureté totale:

En cas de différents types de producteur de chaleur sur la même installation, il faut toujours appliquer les valeurs du modèle le plus contraignant.

Séparation des circuits (échangeur de chaleur):

Selon la directive SICC BT 102-01 et indépendamment du producteur de chaleur, il est important de noter que dans les cas suivants, une séparation des circuits est nécessaire:

- Diffusion d'oxygène dans les systèmes de chauffage par ex. tubes de chauffage par le sol non étanche à la diffusion d'oxygène (généralement avant 1990)
- Le non-respect des limites de contrôle requises pour le producteur de chaleur Viessmann